



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI

MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA  
COMMUNICATION (SETIC)

Intitulé du projet	PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI « PAFEN »
SUR FINANCEMENT IDA :	E0930-BI/E2820-BI
N° du Projet :	P176396

## TERMES DE REFERENCE

POUR LE

RECRUTEMENT D'UN CABINET D'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER POUR UN AUDIT EXTERNE DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (PAFEN) DES EXERCICES ALLANT DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026 ET DU 1<sup>ER</sup> JUILLET 2026 AU 30 JUIN 2027



Mai 2026



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
 MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
 SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
 PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
 N° du Projet : P176396/P180987  
 DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

**TERMES DE REFERENCE POUR L'AUDIT COMPTABLE ET FINANCIER POUR UN AUDIT EXTERNE DU PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE (PAFEN) DES EXERCICES ALLANT DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2025 AU 30 JUIN 2026 ET DU 1<sup>er</sup> JUILLET 2026 AU 30 JUIN 2027**

<b>Ministère</b>	<b>MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE</b>
<b>Projet</b>	Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique
<b>Activité n° 3.4.4.1</b>	Recrutement d'un cabinet d'audit comptable et financier pour un audit externe du Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique (PAFEN) des exercices allant du 1 <sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 et du 1 <sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027
<b>Bénéficiaire</b>	UGP PAFEN

**I. CONTEXTE DE LA MISSION**

Le Gouvernement de la République du Burundi a obtenu un Don de la Banque Mondiale d'un montant de 92 millions d'USD pour financer les activités du Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique (PAFEN). Il est prévu qu'une partie du montant soit utilisée pour financer les prestations d'une firme chargée de l'audit comptable et financier externe du Projet pour les exercices allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 et du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027, afin d'émettre une opinion professionnelle sur la situation financière et comptable du Projet.

**II. OBJECTIF DE DEVELOPPEMENT DU PROJET (ODP)**

L'objectif de développement du Projet est d' **« accroître l'accès à Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies, et améliorer la capacité du Gouvernement à gérer ses dépenses plus efficacement et fournir des services publics par voie numérique. »**


Les activités du projet viseront à accroître l'adoption du numérique en élargissant la couverture du réseau et la base existante de consommateurs de services numériques par le biais d'initiatives qui stimulent l'investissement dans des infrastructures à large bande durables et intelligentes sur le plan climatique et catalysent la demande croissante de services électroniques par le biais de programmes d'accès numérique. Une attention particulière sera accordée à la réduction de la fracture numérique, en veillant à ce que les communautés rurales du Burundi, les femmes et les filles, ainsi que les groupes vulnérables soient connectés, qui sont actuellement mal desservis et/ou confrontés à des obstacles plus importants à l'accès. L'accent sera également mis sur la stimulation de l'accès au haut débit dans des secteurs clés, tels que l'éducation.

Le projet cherchera également à créer un gouvernement numériquement actif en finançant des facilitateurs numériques transversaux qui peuvent stimuler la capacité de prestation de services publics numériques par le biais de cadres de gouvernance partagés, d'une infrastructure numérique à faible consommation énergétique et résiliente, et de plateformes publiques numériques, et ainsi soutenir l'instauration progressive des services électroniques transactionnels et une plus grande utilisation des technologies numériques par le gouvernement.

**II.1. Les Composantes du Projet**

Le Projet comprend 4 composantes ci-après :

- **Composante 1 : Accès et inclusion numériques :**

 **Kinindo, Quartier Zeimet  
Jonction Rues Kiremba et  
Kinyinya N°14**

 **info@pafen.gov.bi**  
 **pafen.gov.bi**

 **PafenBurundi**  
 **PafenBurundi**



- Sous-composante 1.1 : Environnement favorable au développement du marché du haut débit et à l'accès aux services numériques
- Sous-composante 1.2 : Accès à la connectivité locale
- Sous-composante 1.3 : Facilitateurs d'accès local et d'inclusion numérique
- **Composante 2** : Facilitateurs de la prestation de services publics numériques :
  - Sous-composante 2.1 : Cadres institutionnels, juridiques, de gouvernance et technologiques pour les services numériques
  - Sous-composante 2.2 : Infrastructure et plates-formes gouvernementales numériques partagées et capacités de l'administration publique
  - Sous-composante 2.3 : Digitalisation de certains services et de cas d'utilisation phares
  - Sous-composante 2.4 : Modernisation des principaux processus de Gestion des Finances Publiques (GFP)
- **Composante 3** : Coordination institutionnelle et gestion du projet
- **Composante 4** : Composante de réponse d'urgence.

Le projet est administré par une Unité de Gestion du Projet (UGP) rattachée au Secrétariat Exécutif des Technologies de l'Information et de la Communication (SETIC).

## II.2. Les Bénéficiaires du Projet

Les bénéficiaires du projet seront les habitants du Burundi, notamment les particuliers, les entreprises et les organismes publics, qui bénéficieront d'un meilleur accès au haut débit et aux services publics numériques.

### (a) Individus.

Les investissements dans la connectivité à large bande et l'accès numérique viseront à réduire les fossés numériques spatiaux et entre les sexes identifiés. Les bénéficiaires de la composante "connectivité" se trouveront principalement dans les zones rurales, ce qui correspond à des niveaux de revenus plus faibles. Ils cibleront donc les populations situées dans les zones rurales qui sont mal desservies par les réseaux d'accès existants du dernier kilomètre.

### (b) Les entreprises.

Le secteur des télécommunications sera largement bénéficiaire car le projet permettra de réduire les coûts de déploiement des réseaux dans les zones difficiles et de promouvoir des marchés plus compétitifs, ainsi qu'un environnement sécurisé pour les opérations en ligne. D'autres entreprises sont des bénéficiaires indirects qui profiteront des réformes soutenues.

### (c) Le Gouvernement et organismes publics.

Les principaux bénéficiaires directs du Projet sont : MFBEN, MICOME, SETIC, ARCT et BRB, OBR, BERNET, ONATEL, OBPE. Plus généralement, les institutions publiques de l'ensemble du gouvernement bénéficieront d'un meilleur accès à Internet, d'une infrastructure numérique partagée, de services G2G habitants et améliorés, d'équipements informatiques et de formations aux compétences numériques. Les institutions de l'ensemble du gouvernement bénéficieront d'une meilleure capacité à stocker et à gérer les données de manière



plus sûre, plus fiable et plus rentable grâce à l'utilisation de normes, de plateformes et de systèmes communs. Ils bénéficieront également d'une meilleure capacité à lancer et à mettre en œuvre des services publics numériques de manière rentable.

### II.3. Les Résultats attendus

Les indicateurs suivants seront pris en compte pour mesurer les réalisations de l'objectif de développement du projet (ODP) :

- (a) Accroître l'accès à Internet haut débit, en particulier pour les communautés mal desservies  
**Taux de pénétration du haut débit** : part de la population adulte ayant un abonnement Internet haut débit actif (mobile et fixe) (Pourcentage), dont femmes (Pourcentage) et ruraux (Pourcentage).
- (b) Améliorer la capacité du gouvernement à fournir des services publics par voie numérique  
**Infrastructures et services partagés opérationnalisés par le gouvernement qui permettent la prestation de services publics numériques (Nombre).**

### III. VOLUME DE TRAVAIL

Le volume de transactions pour la période du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026 avoisinera 10 millions de dollars américains tandis que celui du 1<sup>er</sup> juillet 2026 au 30 juin 2027 avoisinera 30 millions de dollars américains.

Les décaissements dans le cadre du Projet d'Appui aux Fondations de l'Économie Numérique transitent, avant leur utilisation, sur deux Comptes Désignés ouverts à la Banque de la République du Burundi.

Le PAFEN a un seul site, celui où se trouve son siège. C'est à ce même endroit où toutes ses transactions peuvent être identifiées.

### IV. OBJECTIFS DE L'AUDIT

#### 1. Opinion sur les états financiers du projet

Le premier objectif de l'audit financier et comptable est de permettre d'exprimer une opinion professionnelle sur la situation financière du Projet **pour la période allant du 1<sup>er</sup> Juillet 2025 au 30 juin 2026** et s'assurer que les ressources mises à sa disposition sont utilisées aux fins pour lesquelles elles ont été octroyées en vue de l'atteinte des objectifs de développement du Projet.

L'autre objectif est de donner une opinion sur le Compte Désigné du Projet.

#### 2. Etats Certifiés de Dépenses (ECDs) / Rapports de Suivi Financiers Interimaires (RSFs)

En plus de l'audit des états financiers, l'auditeur devra vérifier les états de dépenses ou les rapports de suivi financiers utilisés comme base de demande de remboursement de fonds à la Banque Mondiale. L'auditeur effectuera les tests, procédures d'audits et vérification considérés nécessaires au regard des circonstances. Il sera inclus aux états financiers, une annexe de la liste des états certifiés de dépenses ou des rapports de suivi financier, base de demande de remboursement avec les références spécifiques relatives au montant et à la séquentialité numérique.

Le total des demandes de remboursement de fonds sous les procédures des états certifiés de dépenses devrait être un élément de la réconciliation globale des décaissements.



### 3. Compte Désigné

Dans le cadre de l'audit des états financiers du Projet, l'auditeur devra analyser les transactions de chaque Compte Désigné qui incluent normalement :

- Les avances reçues de la Banque Mondiale ;
- Les reconstitutions du Compte Désigné soutenues par les demandes de remboursement de fonds ;
- Les intérêts éventuellement générés sur le compte qui appartiennent au Projet et tout autre revenus générés par les activités du projet;
- Les retraits relatifs aux dépenses du Projet.

L'auditeur examinera l'éligibilité des transactions financières couvrant la période sous revue et les soldes des fonds à la clôture de l'exercice fiscal en conformité avec les dispositions de l'accord de financement et de la lettre de décaissement.

Il examinera l'adéquation du système de contrôle interne en fonction du mécanisme de décaissement. Il convient de noter que les conditions de gestion des Comptes Désignés sont décrites dans les sous-sections 5.3 de l'accord de financement et paragraphe I de la lettre de décaissement.

Les états financiers, qui sont établis par l'Unité de Gestion du Projet (UGP) sont élaborés de manière à rendre compte des transactions financières du Projet.

L'Unité de Gestion du Projet a en charge de maintenir un système de contrôle interne adéquat ainsi qu'une documentation acceptable des transactions.

## V. PRÉPARATION DES ETATS FINANCIERS ANNUELS

La responsabilité de la préparation des états financiers incluant les notes annexes relève de l'UGP. L'auditeur est responsable de la formulation d'une opinion sur les états financiers fondée sur les normes d'audit internationales ISA (International Standards on Auditing) édictées par la Fédération Internationale des Experts-Comptables, IFAC (International Federation of Accountants). En application de ces normes d'audit, l'auditeur demandera à l'Unité de Gestion du Projet, une lettre de confirmation engageant la responsabilité des dirigeants dans l'établissement des états financiers et le maintien d'un système de contrôle adéquat.

## VI. ETENDUE DE L'AUDIT

Comme indiqué ci-dessus, l'audit du Projet sera réalisé en conformité aux normes internationales d'audit (ISA) édictées par l'IFAC et révisées en 2016 et inclura les tests et les procédures d'audit ainsi que les vérifications que l'auditeur jugera nécessaires au regard des circonstances. L'auditeur s'assurera que :

- toutes les ressources décaissées ou générées par les activités du projet (ventes de DAO, intérêts créditeurs) et les fonds de contrepartie nationale (budget de l'Etat) ont été employées conformément aux dispositions de l'accord de financement applicable, dans un souci d'économie et d'efficacité, et uniquement aux fins pour lesquelles elles ont été fournies. L'auditeur vérifiera les comptes, écritures et états financiers conformément à des principes d'audit acceptables par l'IDA ;



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXÉCUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

- b. les acquisitions des biens et services financés ont fait l'objet de marchés passés conformément aux dispositions des accords de financement applicables fondés sur les procédures de passation de marchés de la Banque Mondiale et ont été proprement enregistrés dans les livres comptables :
- En ce qui concerne les marchés de travaux et de fournitures et des services autres que les Services de Consultants : s'assurer de l'application du Règlement de la Banque mondiale relatif à la Passation des Marchés pour les Emprunteurs de Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition Septembre 2023;
  - Pour les marchés de services de consultants : s'assurer de l'application du Règlement de la Banque mondiale relatif à la Passation des Marchés pour les Emprunteurs de Financement des Projets d'Investissement (FPI), édition Septembre 2023 ;;
  - S'assurer de l'utilisation des documents types de la Banque Mondiale pour la Passation des marchés de Biens et Services : le Dossier d'Appel d'offres, la Demande de Propositions, le modèle de rapport guide d'évaluation (travaux/fournitures et Services de Consultants).
- c. tous les dossiers, comptes et écritures nécessaires ont été tenus au titre des différentes opérations relatives au Projet (y compris les dépenses couvertes par des relevés de dépenses ou des rapports de suivi financier). Dans le cas de décaissement sur la base de rapports de suivi financier, l'auditeur vérifiera que les rapports établis pendant la période couverte par l'audit sont conformes avec les accords de financement, sincères, fiables et donnent une image fidèle des transactions demandées en remboursement ;
- d. les comptes du Projet ont été préparés sur la base de l'application systématique des normes du Système Comptable acceptables et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la fin de chaque exercice ainsi que des ressources reçues et des dépenses effectuées au cours de l'exercice clos à cette date ;
- e. le Compte Désigné est géré eu égard aux dispositions des accords de financement et aux lettres de décaissement et d'information financières ;
- f. la performance financière globale du Projet est satisfaisante ;
- g. les actifs immobilisés du Projet sont réels et correctement évalués et le droit de propriété du Projet ou des bénéficiaires sur ces actifs est établi en conformité avec l'accord de financement ;
- h. Les dispositions juridiques et fiscales ont été respectées, notamment en matière d'exonération d'impôt et taxes et droits de douanes applicables au projet et au traitement des rémunérations versées au consultant et au personnel;
- i. Les dépenses inéligibles dans les demandes de remboursement de fonds identifiées lors de l'audit ont été remboursées au Compte Désigné. Ces dépenses feront l'objet d'une note séparée dans le rapport d'audit.

En conformité avec les normes de l'IFAC, l'auditeur devra accorder une attention particulière aux points suivants :

- a. **fraude et corruption** : conformément à la norme **ISA 240 (Prise en compte du risque de fraude et d'erreur lors de l'audit des comptes)**, l'auditeur devra identifier et évaluer les risques de fraude, obtenir ou fournir des preuves d'audit suffisantes d'analyse de ces risques et traiter de manière appropriée les fraudes identifiées ou suspectées ;
- b. **lois et règlements** : en élaborant l'approche d'audit et en exécutant les procédures d'audit, l'auditeur devra évaluer la conformité de l'Unité de Gestion du Projet avec les lois et les règlements qui pourraient affecter significativement les états financiers comme requis par la norme **ISA 250 (Prise en compte du risque d'anomalies dans les comptes résultant du non-respect des textes légaux et réglementaires)** ;



- c. **gouvernance** : la communication avec les responsables du Projet en charge de la Gouvernance des points d'audit significatifs en conformité avec la norme **ISA 260 (Communication sur la mission avec les personnes en charge de la Gouvernance)** ;
- d. **risques** : dans l'objectif de réduire les risques d'audit à un niveau relativement faible, l'auditeur devra mettre en œuvre les procédures d'audit appropriées en réponse aux risques d'anomalies identifiés à l'issue de son évaluation. Cela en conformité avec la norme **ISA 330 (Procédures d'audit mises en œuvre par l'auditeur à l'issue de son évaluation des risques)**.

## VII. ETATS FINANCIERS DU PROJET

L'auditeur vérifiera que les états financiers ont été préparés en accord avec les principes comptables admis et donnent une image fidèle de la situation financière du Projet à la date de clôture de l'exercice fiscal sous revue ainsi que les ressources et les dépenses à cette date.

Les états financiers devraient comprendre :

- a. un état des ressources (fonds reçus de l'IDA, fonds de contrepartie, etc.) et des emplois (dépenses engagées au cours de l'exercice considéré) ;
- b. un état des transactions de chaque Compte Désigné ;
- c. une situation patrimoniale indiquant les fonds cumulés du Projet, les soldes bancaires, les autres actifs et passifs du Projet et les engagements, le cas échéant ;
- d. les notes sur les états financiers décrivant les principes comptables utilisés et présentant une analyse détaillée et expliquée des principaux comptes ;
- e. la liste des actifs immobilisés acquis par les fonds du Projet.

L'auditeur devra présenter en annexe aux états financiers, une réconciliation des fonds reçus par le Projet en provenance de la Banque Mondiale d'une part, et les fonds décaissés par la Banque Mondiale d'autre part.

L'auditeur devra également présenter en annexe aux états financiers, un inventaire certifié des actifs immobilisés acquis ou achetés par les fonds du projet.

## VIII. LES LIVRABLES ATTENDUS

### a. Rapport d'audit

L'auditeur émettra une opinion unique sur les états financiers du Projet, un opinion sur le compte désigné et sur l'éligibilité des dépenses

### b. Lettre de contrôle interne

En plus du rapport d'audit sur les états financiers, l'auditeur préparera une lettre sur les faiblesses liées au contrôle interne qui inclura :

- i. des commentaires et observations sur les enregistrements comptables, les systèmes et contrôles examinés durant l'audit ;
- ii. des commentaires sur chaque poste de la situation patrimoniale du projet justifiant de la variation de plus de 20% du montant total par rapport à l'exercice précédent ;



- iii. les insuffisances dans le système de contrôle interne et les recommandations pour l'amélioration de ce système ;
- iv. le degré de conformité avec chaque engagement financier contenu dans l'accord de financement et les commentaires si nécessaire sur les problèmes externes et internes affectant cette conformité ;
- v. les problèmes de communication identifiés durant l'audit susceptibles d'avoir un impact significatif sur l'exécution du Projet ;
- vi. les commentaires sur la résolution des anomalies et réserves ;
- vii. Les commentaires sur les recommandations non exécutées des rapports d'audit précédents ;
- viii. les commentaires sur toute autre anomalie que l'auditeur jugera pertinent incluant les dépenses inéligibles.

Idéalement, la lettre de contrôle interne devra inclure les réponses des entités d'exécution sur les insuffisances relevées par l'auditeur.

#### **IX. INFORMATIONS DISPONIBLES**

L'auditeur aura accès à toute la documentation légale, les correspondances et toute autre information relative au Projet et qu'il aura jugée nécessaire.

L'auditeur obtiendra une confirmation des montants décaissés et le solde du Compte Désigné auprès de Client Connexion de la Banque. Les informations disponibles devraient inclure les copies du document d'évaluation du Projet, l'accord de financement, le rapport d'évaluation de la gestion financière et les rapports de supervision.

#### **X. POINTS GÉNÉRAUX**

Les états financiers incluant le rapport d'audit, la lettre de contrôle interne et la réponse de la Coordination du Projet devront parvenir à la Banque au plus tard les 31 décembre 2026. Il est souhaitable que ces rapports soient déjà livrés par l'auditeur courant d'octobre 2026.

L'auditeur soumettra le rapport au Coordonnateur du Projet plutôt qu'à tout autre Employé membre du Projet. Celui-ci transmettra 2 copies des rapports d'audit accompagnés des états financiers à la Banque incluant la lettre de contrôle interne.

Il est extrêmement souhaitable que l'auditeur ait pris connaissance des directives sur l'établissement (30 juin 2003) des rapports financiers et la révision des comptes des projets financés par l'IDA qui récapitulent les exigences en matière de préparation des rapports financiers et d'audit. L'auditeur consultera également le Règlement en passation de marchés de la Banque Mondiale en vigueur. L'auditeur devra aussi prendre connaissance du Manuel des décaissements de la Banque Mondiale (mai 2006).

#### **XI. QUALITÉ DE L'AUDITEUR**

Le Consultant doit être un Cabinet d'Audit et d'Expertise Comptable de bonne moralité, indépendant, membre d'un ordre professionnel comptable reconnu par l'IFAC et ayant une expérience confirmée en audit financier des comptes des projets de développement notamment les projets financés par la Banque Mondiale (au moins 5 missions d'audit de projets financés par la Banque Mondiale serait un atout significatif). Les Big five sont fortement encouragés à postuler.



**Le PAFEN encourage les cabinets internationaux à s'associer avec les cabinets locaux sous forme de Joint-Venture.**

Le Cabinet doit apporter la preuve de son appartenance à l'ordre des professionnels comptables où il est inscrit et surtout la preuve de sa régularité vis-à-vis de cet ordre et que le personnel clé proposé est employé à temps plein dans son cabinet depuis au moins 3 ans à l'exception des expertises particulières ( spécialiste en passation des marchés etc.)

En cas de groupement de plusieurs cabinets, chacun d'eux doit remplir la condition indiquée à l'alinéa précédent.

Le personnel clé de la mission devra comporter au moins :

- un Expert-Comptable Diplômé de réputation internationale, justifiant d'au moins 10 ans d'expérience d'audit financier et ayant une bonne connaissance des procédures de gestion fiduciaire et audits des projets financés par les bailleurs de fonds et avoir été chef de missions d' au moins 5 missions similaires dans des projets financés par la Banque Mondiale ;
- un Chef de mission ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité et justifiant d'une expérience de 5 ans au moins d'audit financier et avoir été Chef de mission d'au moins 5 missions similaires dans des projets financés par la Banque Mondiale ;
- un Réviseur des comptes/auditeur senior ayant au moins un diplôme de niveau BAC + 5 ou plus en audit, comptabilité justifiant d'au moins 5 ans d'expérience en audit financier et avoir exécuté au moins 3 missions similaires dans des projets financés par la Banque Mondiale ;
- un Spécialiste en Passation de Marchés de niveau BAC + 4 ou plus avec profil d'Ingénieur ou Architecte ayant une très bonne connaissance des procédures de passation de marchés de l'IDA, et ayant exécuté au moins 3 missions similaires dans des projets financés par la Banque Mondiale ;

## **XII. DELAI D'EXECUTION DU MANDAT**

La mission de l'audit durera au maximum 20 Jours. Le volume de travail de la mission est estimé à 40 Hommes-Jours. L'auditeur soumettra le rapport provisoire à Monsieur le Coordonnateur du PAFEN au plus tard quatre semaines calendriers après le début de la mission d'audit.

La date prévisionnelle de début de la mission d'audit pour l'exercice fiscal 2025-2026 est le 01 octobre 2026 et le rapport définitif sera remis au plus tard le 31 octobre 2026.

Le PAFENL disposera d'une (1) semaine calendrier pour donner ses commentaires au rapport provisoire. L'auditeur aura une semaine calendrier, après la réception des commentaires du rapport provisoire, pour déposer un rapport définitif.

L'auditeur soumettra le rapport définitif à la Coordination du Projet au plus tard dix (10) jours ouvrables après le début de la mission d'audit.

L'auditeur soumettra chaque rapport en 5 exemplaires à la Coordination du projet qui est tenue de le transmettre à la Banque Mondiale et au Ministère ayant les finances dans ses attributions.

Le contrat sera renouvelé pour l'exercice 2026-2027 en cas de prestations satisfaisantes de l'auditeur externe de l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2025 au 30 juin 2026.



RÉPUBLIQUE DU BURUNDI  
MINISTÈRE DES FINANCES, DU BUDGET ET DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE  
SECRETARIAT EXECUTIF DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION (SETIC)  
PROJET D'APPUI AUX FONDATIONS DE L'ÉCONOMIE NUMÉRIQUE AU BURUNDI (PAFEN)  
N° du Projet : P176396/P180987  
DON IDA N° E0930-BI/E2820-BI

Pour cela, le consultant devra préparer la proposition financière pour deux exercices séparément (exercice 2025-2026 et exercice 2026-2027).

### XIII. METHODE DE SELECTION

Le Consultant sera sélectionné selon la méthode de « Sélection au Moindre Coût » conformément au Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le financement de Projets d'Investissement (FPI), édition de Septembre 2023 et conformément aux critères exigés au regard des présents Termes de Référence.

\*\*\*\*\*